

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 01  
120059

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
22 JUIN 2012**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 juin 2012 est :

**ADOPTE PAR 26 VOIX POUR**

(P.Enkaoua absent au moment du vote)

Contre : 1 (J.L. BOURDON)

Abstentions : 7 (F.LEGRAND - V.BENOIT - F.WALTER  
S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
Christian PIERRET



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 02

120060

**SOLIDARITE AVEC LE SENEGAL**

Le Sénégal est de nouveau victime de multiples inondations suite à d'importantes pluies qui se sont abattues sur la capitale, Dakar et sur plusieurs autres localités, à l'intérieur du pays.

Les pluies ont surpris par leur intensité et par leur durée ; ainsi plusieurs quartiers de la ville n'ont pas été épargnés. Les quartiers traditionnellement les plus épargnés par rapport aux banlieues, ont été les plus touchés par ces inondations. On y enregistre d'importants dégâts matériels : des voies ont été littéralement transformées en ravins, des voitures, des maisons se sont retrouvées totalement sous les eaux et de nombreuses familles ont été sinistrées. Les infrastructures publiques ont également été fortement touchées. Des portions entières de voies bitumées ont été emportées, provoquant de nombreux accidents de la circulation. On ne dénombre plus les voitures renversées sur les routes ou emportées par les eaux.

Le bilan est lourd en terme de pertes humaines et de sinistrés : 400 000 familles sont touchées (chiffre annoncé par le Ministre de l'Intérieur du Sénégal, Monsieur Mbaye Ndiaye) et on dénombre 13 morts.

Le coût d'assistance aux sinistrés, la réfection des infrastructures endommagées et les services sont estimés à (environ) 4 milliards de FCFA (selon le communiqué du conseil des ministres du 06 septembre 2012).

La communauté sénégal-mauritanienne sollicite la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour qu'elle exprime sa solidarité en apportant une aide financière destinée à la réparation matérielle des dégâts occasionnés par ces crues d'une exceptionnelle intensité.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser une aide en faveur des sinistrés du Sénégal d'un montant de 2 000 € et de renforcer la coopération bilatérale avec la ville de Meckhé à hauteur d'au moins 2 000 €.

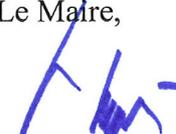
**ADOpte A L'UNANIMITE**

(P.Enkaoua absent au moment du vote)



Extrait certifié conforme

Le Maire,

  
Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 21 septembre 2012

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 31

Procuration..... 4

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI                   à Joëlle BERNARD  
Etienne HUMBERT                   à Lovely CHRETIEN  
Bineta ABDOULAYE                   à Pierre LEROY  
Francine WALTER                   à Ramata BA

Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 03  
120061

**DEMATERIALISATION DES ENVOIS DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

Par délibération du 19 janvier 2007, le Conseil Municipal a adopté le programme déodatien de développement durable afin de marquer sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et a décidé de traduire chaque année ce programme en termes budgétaires et en actions individuelles.

Dans ce contexte et à l'instar d'autres collectivités territoriales ayant signé une "charte d'exemplarité", nos services communaux doivent montrer l'exemple en ayant des gestes éco-responsables qui pourraient se traduire, par exemple, par la réduction du nombre de documents ou photocopies délivrés en interne, mais aussi aux personnes extérieures à la collectivité (associations, entreprises, particuliers et membres du conseil municipal etc...) en privilégiant l'envoi desdits documents par voie électronique (dématérialisation).

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

– APPROUVE cette démarche volontaire et décide de privilégier l'envoi des documents administratifs par voie électronique.

**ADOpte PAR 28 VOIX POUR**

Contre : 1 (J.L. BOURDON)

Abstentions : 6 (F.LEGRAND – F.WALTER - S.VINCENT  
R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

  
Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 21 septembre 2012

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 31

Procuration..... 4

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI	à	Joëlle BERNARD
Etienne HUMBERT	à	Lovely CHRETIEN
Bineta ABDOULAYE	à	Pierre LEROY
Francine WALTER	à	Ramata BA

Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 04  
120062

**MISE EN PLACE DES PROJETS « DEVELOPPEMENT DURABLE » EN TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES ET AU PROGRAMME LEADER**

La commune de Saint-Dié-des-Vosges a voté en 2007 son "programme déodatien de développement durable". Il décline les grandes orientations que la commune souhaite mettre en œuvre pour préserver son environnement et pour apporter sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans ce cadre, la ville souhaite développer progressivement des actions de développement durable en direction des Déodatiens. Des actions adaptées au public jeune seront proposées aux élèves déodatiens lors des temps scolaires, péri et extra-scolaires :

- en temps scolaire : projets réalisés en partenariat avec l'équipe enseignante ;
- en temps péri et extra-scolaire : développement d'actions dont les objectifs sont, d'une part, de faire acquérir les gestes éco-responsables aux enfants et, d'autre part, d'aborder différents thèmes autour du développement durable : les économies d'énergie, le tri, la préservation de l'environnement, la réduction des déchets ...

Ces actions seront réalisées en partenariat avec l'Education Nationale et diverses associations et entreprises œuvrant dans le domaine de l'environnement. Cette année développement durable sera également ponctuée de temps forts. Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 42 261,70 €.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possible auprès du Conseil Général des Vosges et du programme LEADER pour la réalisation d'actions sur le thème central du développement durable en direction de l'ensemble des Déodatiens,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

(C.Pierret absent au moment du vote)



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

Christian PIERRET



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 05  
120063

**TRAVAUX DE VOIRIE RUE YVAN GOLL – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES**

Le lotissement des Castors, qui constitue une zone résidentielle, est composé de trois rues :  
- la rue Albert Cuny,  
- la rue des Castors,  
- la rue Yvan Goll.

Ce lotissement constitue un ensemble où l'emprise de la voirie est réduite. La voirie de la rue Yvan Goll est fortement dégradée et les trottoirs et caniveaux sont inexistantes. De plus, des travaux de remplacement des collecteurs d'assainissement (réseau séparatif) et d'eau potable sont programmés courant 2013, ce qui nécessitera une remise en état globale de la voirie.

Le projet consiste à reprendre l'ensemble de la voirie, en redimensionnant la chaussée à 4 m et en créant un trottoir franchissable délimité par un caniveau d'un côté de la voirie afin de sécuriser le déplacement des piétons. De l'autre côté de la voirie, une bande pavée permettra de délimiter l'emprise de la voirie et permettra une sortie plus aisée des véhicules. Il est prévu également la création de 14 places de stationnement dont une réservée aux personnes handicapées.

Le montant des travaux est estimé à 129 195 € H.T.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

– SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général des Vosges pour la réalisation des travaux de voirie rue Yvan Goll,

– AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
Christian PIERRET



**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 06  
120064

**QUAI DU STADE – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU BASSE TENSION –  
PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES  
VOSGES (S.M.D.E.V.)**

Il est présenté au Conseil Municipal le projet de génie civil du réseau téléphonique, coordonné au projet d'enfouissement du réseau basse tension quai du Stade, suite à la réalisation de l'esquisse par France Télécom.

Dans le cadre d'un enfouissement de réseau, France Télécom réalise le câblage et le S.M.D.E.V., maître d'ouvrage des travaux, réalise le génie civil.

En application de la décision du comité du S.M.D.E.V. du 20/12/2007, le syndicat finance l'ouverture de la fouille et son remblai et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

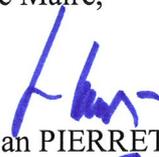
Le montant de ce projet s'élève à 48 232,47 € (arrondi à 48 300,00 €). La participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s'élève à 27 070,65 € et la participation du S.M.D.E.V. s'élève à 21 161,82 €.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté ci-dessus,
- AUTORISE la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau basse tension - Quai du Stade par le S.M.D.E.V., maître d'ouvrage,
- S'ENGAGE à verser au S.M.D.E.V. le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
Christian PIERRET





VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 07  
120065

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2012, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

Fonction 20 : - Les PEP 88 (association départementale des pupilles.....250 €  
(enseignement) de l'enseignement public des Vosges)  
- Caisse des écoles – Projet réussite éducative.....30 000 €

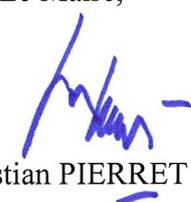
Fonction 401 : - Saint-Dié Vosges Basket.....7 000 €  
(sports)

Fonction 94 : - Commerçants des marchés de France.....2 500 €  
(aides au commerce)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
Christian PIERRET



-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 21 septembre 2012

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 31

*Procuration.....* 4

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI	à	Joëlle BERNARD
Etienne HUMBERT	à	Lovely CHRETIEN
Bineta ABDOULAYE	à	Pierre LEROY
Francine WALTER	à	Ramata BA

-----  
Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 08 (1/2)

120066

**GARANTIE DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES A LA SA D'HLM "LE TOIT VOSGIEN" POUR UN EMPRUNT DE 190 000 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DU BATIMENT SIS 46 QUAI CARNOT**

**LE CONSEIL**

VU la demande formulée par la S.A. H.L.M. "Le Toit Vosgien" et tendant à obtenir la garantie de la commune pour le remboursement d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU le contrat de prêt qui doit prendre effet entre Le Toit Vosgien et la Caisse des Dépôts et Consignations

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : La Ville de Saint-Dié-des-Vosges accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 190 000,00 € souscrit par la S.A. d'H.L.M. "Le Toit Vosgien" auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt GAÏA foncier court terme est destiné à financer l'achat d'un immeuble situé 46 , quai Sadi Carnot à Saint-Dié-des-Vosges.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : ..... 190 000 €
- Durée totale du prêt : ..... 6 ans
- Durée du différé d'amortissement : ..... 5 ans
- Périodicité des échéances : ..... annuelles
- Index : ..... Livret A
- Taux d'intérêt actuarial annuel : ..... Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance..... en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement : ..... naturel

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 08 (2/2)

120066

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. d'H.L.M. "Le Toit Vosgien" au titre de l'emprunt dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessus, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A. d'H.L.M. "Le Toit Vosgien" pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**ADOpte PAR 34 VOIX POUR**

Abstention : 1 (V.BENOIT)

Extrait certifié conforme

Le Maire,



  
Christian PIERRET



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 09  
120067

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN LIEU-DIT "PRE DU FEIGNE", A L'EURO SYMBOLIQUE**

Maître Laure Vourion, Notaire, a informé le Maire du souhait des légataires de Madame Henriette SIMON, née VILLESANGE, de céder une parcelle dépendant de la succession à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

A l'issue de différents entretiens, les légataires de ce terrain ont transmis, par l'intermédiaire de leur notaire, une proposition de cession au prix de 1 €.

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants ;

VU l'évaluation du terrain précité donnée par France Domaine par lettre du 20 juillet 2012 ;

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable du terrain appartenant à la succession de Madame Henriette SIMON, situé lieu-dit "Pré du Feigne", cadastré section BI n° 42, d'une superficie de 12 643 m<sup>2</sup>, au prix de 1 € ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte authentique d'acquisition.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 21 septembre 2012

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 31

*Procuration.....* 4

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI	à	Joëlle BERNARD
Etienne HUMBERT	à	Lovely CHRETIEN
Bineta ABDOULAYE	à	Pierre LEROY
Francine WALTER	à	Ramata BA

-----  
Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 10  
120068

**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE RUE DES GROS PRES A MONSIEUR  
ET MADAME DANIEL GREMILLET**

Par délibération en date du 09 décembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'un lot de quatre parcelles de terrain sis rue des Gros Prés. Les services de France Domaine, en date du 26 mai 2011, ont évalué cet ensemble de quatre terrains, dont la commune est propriétaire, cadastrés section BL N°136 - 137 - 138 - 139, d'une superficie totale de 4 950 m<sup>2</sup>, au prix total de 120 000 €.

Monsieur et Madame GREMILLET ont signé un compromis de vente en date du 19 avril 2012 pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section BL N°138, d'une superficie de 1 166 m<sup>2</sup> au prix de 40 000 € (35 000 € net vendeur – 5 000 € de frais de négociation).

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1 ;

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la vente à l'amiable à Monsieur et Madame GREMILLET de la parcelle cadastrée BL N° 138, d'une superficie de 1 166 m<sup>2</sup> au prix de 40 000 €, frais d'agence inclus.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte de vente en la forme notariée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35  
  
*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35  
  
*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 31  
  
*Procuration.....* 4

-----  
Séance du 21 septembre 2012  
-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI	à	Joëlle BERNARD
Etienne HUMBERT	à	Lovely CHRETIEN
Bineta ABDOULAYE	à	Pierre LEROY
Francine WALTER	à	Ramata BA

-----  
Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 11  
120069

**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE RUE DES GROS PRES A MONSIEUR MEHMET EKSI ET MADAME YUKSEL CELIK**

Par délibération en date du 09 décembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'un lot de quatre parcelles de terrain sis rue des Gros Prés. Les services de France Domaine, en date du 26 mai 2011, ont évalué cet ensemble de quatre terrains, dont la commune est propriétaire, cadastrés section BL N°136 - 137 - 138 - 139, d'une superficie totale de 4 950 m<sup>2</sup>, au prix total de 120 000 €, hors frais.

Monsieur EKSI et Madame CELIK ont signé un compromis de vente en date du 15 juin 2012 pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section BL N°137, d'une superficie de 1 017 m<sup>2</sup>, au prix de 29 500 €.

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1 ;

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la vente à l'amiable à Monsieur EKSI et Madame CELIK de la parcelle cadastrée BL N° 137, d'une superficie de 1 017 m<sup>2</sup> au prix de 29 500 € - hors frais de négociation.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte de vente en la forme notariée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 12  
120070

**MODIFICATION DU PRIX D'ACQUISITION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE**

Par délibération en date du 23 septembre 2011, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir l'immeuble abritant le Tribunal de Grande Instance sis place Jules Ferry à Saint-Dié-des-Vosges, cadastré section AB – parcelle n° 341, au prix de 400 000 € et a délégué cette acquisition à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.), conformément à la convention foncière "centre ville pôle touristique" signée le 29 octobre 2008.

Une actualisation de l'estimation afférente à l'immeuble, de France Domaine, transmise en date du 09 mars 2012, fixe le prix de cession définitif de ce bâtiment à 460 000 €.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

– DONNE SON ACCORD sur le nouveau prix de cession du bâtiment du Tribunal de Grande Instance, soit 460 000 €, conformément à l'estimation des services de France Domaine en date du 09 mars 2012,

– AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
Christian PIERRET



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 13  
120071

**MISE EN PLACE DU PROGRAMME "HABITER MIEUX EN DEODATIE" EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI DE LA DEODATIE ET LES SERVICES DE L'A.N.A.H. (AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT)**

Dans le cadre de la mise en place du programme "Habiter Mieux en Déodatie", qui débutera dès l'automne 2012, la Maison de l'Emploi et les services de l'A.N.A.H. recensent les collectivités qui s'engagent dans ce programme.

De ce fait, la Maison de l'Emploi de la Déodatie, par courrier en date du 09/08/2012, sollicite la Ville de Saint-Dié-des-Vosges afin qu'elle délibère sur son engagement dans le programme d'intérêt général labellisé "Habiter Mieux".

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DONNE UN ACCORD de principe pour étudier les modalités de mise en œuvre de ce programme d'intérêt général labellisé "Habiter Mieux" sur notre territoire, qui nécessite une adaptation du dispositif existant : PRIMEQ – PRIMAH.
  
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
 Nombre effectif des Membres  
 du Conseil Municipal..... 35

-----  
 Séance du 21 septembre 2012

Nombre des Membres en  
 exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
 à la séance..... 31

Procuration..... 4

-----  
 Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI	à	Joëlle BERNARD
Etienne HUMBERT	à	Lovely CHRETIEN
Bineta ABDOULAYE	à	Pierre LEROY
Francine WALTER	à	Ramata BA

-----  
 Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
 -----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 14  
120072

**CREATION PAR LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (S.E.V.) D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute prise de participation d'une Société d'Economie Mixte dans le capital d'une société commerciale doit faire préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales actionnaires disposant d'un siège d'Administrateur. La Ville de Saint-Dié-des-Vosges est actionnaire majoritaire de la Société d'Equipelement Vosgienne et détient à ce titre 4 postes d'administrateur.

La S.E.V. envisage de constituer une société par actions simplifiée, dont le nom reste à définir. Cette Société aura pour objet de réaliser le bâtiment Plateforme INORI, rue d'Hellieule. Cette filiale de la S.E.V. sera dédiée à la réalisation de ce projet immobilier. Le projet est ensuite destiné à la vente à un investisseur, lequel mettra en location au profit de la SA INORI, exploitante du futur site.

La vocation de cette structure à créer par la S.E.V. n'est pas de porter cet investissement mais uniquement d'en assurer la réalisation. Dans le cadre de ses compétences en terme d'aménagement et de réalisation d'ouvrages immobiliers, il est apparu que la création d'une société dédiée était à privilégier.

Par conséquent, il est proposé à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Actionnaire et Administrateur de la S.E.V. de bien vouloir donner son accord à la création de la Société par Actions Simplifiée de la S.E.V., dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1524-5,

VU le Code du Commerce,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

– APPROUVE la création par la S.E.V. d'une société par actions simplifiée, à l'effet de réaliser la construction de la plateforme dite INORI, rue d'Hellieule,

– AUTORISE les représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.V. à voter en faveur de ce projet.

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Abstentions : 8 (J.L.BOURDON - F.LEGRAND - V.BENOIT – F.WALTER  
S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 21 septembre 2012

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 31

Procuration..... 4

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI	à	Joëlle BERNARD
Etienne HUMBERT	à	Lovely CHRETIEN
Bineta ABDOULAYE	à	Pierre LEROY
Francine WALTER	à	Ramata BA

Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 15  
120073

**"ILOT DUCEUX" - AVENANT N° 7 A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT  
PROROGANT LA DUREE DE LA CONCESSION**

Par délibération en date du 04 juillet 1991, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a confié l'aménagement et l'équipement de l'îlot Duceux à la SEMDAG (devenue S.E.V.) par le biais d'une convention de concession devenue exécutoire le 23 juillet 1991.

Par avenant n° 5 en date du 20 décembre 2004, la convention publique d'aménagement avait été prolongée jusqu'au 31 décembre 2012 pour permettre la prise en compte des projets de développement du pôle de développement rapide des produits. Ce projet est aujourd'hui devenu une réalité pour assurer le développement du pôle et a été intégré dans la concession d'aménagement, dans le cadre d'un avenant n° 6. Cependant, la convention d'aménagement arrivant à échéance au 31 décembre 2012, il apparaît nécessaire de proroger celle-ci.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

– APPROUVE la prorogation de la durée de la convention publique d'aménagement souscrite avec la S.E.V. pour l'aménagement et l'équipement de l'îlot Duceux jusqu'au 31 décembre 2016,

– AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 7 de prorogation de la convention, ainsi que tous documents s'y rapportant

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
Christian PIERRET



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 16  
120074

**ZAC ECOPARC DES GRANDES CROISSETTES - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS ET DE SES ANNEXES**

Dans le cadre de la concession d'aménagement du 17 décembre 2007 signée entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et la Société d'Équipement Vosgienne, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Cahier des Charges de Cession de Terrains (C.C.C.T) et ses trois annexes (obligation du preneur lors des études et du chantier, obligations respectives de l'aménageur et de l'acquéreur et cahier de prescriptions architecturales et paysagères) établis en application de l'article L 311-6 du Code de l'Urbanisme et ce, afin de définir les modalités et les conditions de cession des terrains à l'intérieur du périmètre de la Z.A.C. de l'EcoParc des Grandes Croisettes. Ce C.C.C.T. porte sur l'ensemble du périmètre de la Z.A.C. de l'EcoParc des Grandes Croisettes. Il peut faire l'objet d'avenants particuliers en fonction des ventes, qui seront signés par le Maire.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Cahier des Charges de Cession de Terrains (C.C.C.T) de l'EcoParc des Grandes Croisettes et ses trois annexes, établis en application de l'article L 311-6 du Code de l'Urbanisme,
- PRECISE que le C.C.C.T. et ses annexes:
  - \* portent sur l'ensemble du périmètre de la Zone d'aménagement concertée,
  - \* sont annexés au dossier de réalisation de la ZAC,
  - \* viennent compléter le règlement d'urbanisme communal en vigueur.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Contre : 8 (J.L. BOURDON - F.LEGRAND - V.BENOIT - F.WALTER  
S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 21 septembre 2012

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 31

*Procuration.....* 4

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI	à	Joëlle BERNARD
Etienne HUMBERT	à	Lovely CHRETIEN
Bineta ABDOULAYE	à	Pierre LEROY
Francine WALTER	à	Ramata BA

-----  
Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 17  
120075

**TRANSFERT DU PERSONNEL LIE AU PROGRAMME DE REUSSITE  
EDUCATIVE (P.R.E.) DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES VERS LA  
CAISSE DES ECOLES**

Par convention signée le 20 octobre 2006, la Caisse des Ecoles a confié à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges le recrutement, la rémunération et la gestion du personnel nécessaire au fonctionnement du Programme de Réussite Educative. Elle lui a confié également le recrutement et la gestion du personnel vacataire temporaire nécessaire à la mise en œuvre des activités du programme.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité des actions, il est proposé que le budget, les activités et le personnel vacataire recruté sur ce dispositif soient transférés à la Caisse des Ecoles à compter du 1er octobre 2012.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire prévu le 25/09/2012,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour confier à la Caisse des Ecoles le recrutement et la gestion du personnel nécessaire à la mise en œuvre des activités définies dans le Programme de Réussite Educative de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, étant précisé que la Caisse des Ecoles fait partie des instances compétentes propres à assurer le portage juridique et financier du P.R.E. (Loi du 18 janvier 2005).

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Abstentions : 8 (J.L. BOURDON - F.LEGRAND - V.BENOIT - F.WALTER  
S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 21 septembre 2012

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 31

Procuration..... 4

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI	à	Joëlle BERNARD
Etienne HUMBERT	à	Lovely CHRETIEN
Bineta ABDOULAYE	à	Pierre LEROY
Francine WALTER	à	Ramata BA

-----  
Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 18  
120076

**CAISSE DES ECOLES – CREATION DE POSTES DE VACATAIRES LIES AU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

Dans le cadre du transfert du Programme de Réussite Educative (P.R.E.) de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges vers la Caisse des Ecoles et la mise en place de cette compétence, ayant pour objectif de :

- \* lutter contre les problèmes comportementaux des élèves,
- \* améliorer l'accompagnement à la réussite scolaire en élémentaire et collège,
- \* faciliter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture,
- \* améliorer la prévention santé.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la Caisse des Ecoles à créer les emplois nécessaires à la réalisation du Programme de Réussite Educative,
- CHARGE le Président de la Caisse des Ecoles de l'exécution et de la mise en œuvre de la présente décision.

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Abstentions : 8 (J.L. BOURDON - F.LEGRAND - V.BENOIT - F.WALTER  
S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

Christian PIERRET



21 septembre 2012 – n° 19  
120077

## **PERSONNEL TERRITORIAL – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires,

Suite à la parution du Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012, les assistants et assistants spécialisés ont été intégrés dans de nouveaux grades, à savoir :

- assistant d'enseignement artistique,
- assistant d'enseignement artistique principal 2° classe,
- assistant d'enseignement artistique principal 1° classe.

### **LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

◇ La création de :

- 1 poste de technicien principal 1° classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (24 h)
- 1 poste d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (20 h)

◇ La suppression de :

- 1 poste de technicien,

- APPROUVE la modification de l'intitulé des postes existants comme suit :

◇ la création de :

- 5 postes d'assistant d'enseignement artistique principal 2° classe à temps complet,
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal 1° classe à temps complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1° classe à temps non complet (16 h),

◇ la suppression de :

- 5 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps complet,
- 2 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet,
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (16 h)

### **ADOpte A L'UNANIMITE**



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

  
Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 21 septembre 2012

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 31

Procuration..... 4

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI	à	Joëlle BERNARD
Etienne HUMBERT	à	Lovely CHRETIEN
Bineta ABDOULAYE	à	Pierre LEROY
Francine WALTER	à	Ramata BA

Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.